Appel à projets de recherches appliquées 2022

« Parcours professionnels des femmes et/ou seniors [[1]](#footnote-2) handicapés ? »

Ouverture le 01 juin 2022

Lancé par l’Agefiph et la FIRAH.

**Sommaire du document**

[Introduction 2](#_Toc104538319)

[1 - Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap 3](#_Toc104538320)

[2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets 4](#_Toc104538321)

[3- Les spécificités de cet appel à projets 8](#_Toc104538322)

[4 – Informations complémentaires 10](#_Toc104538323)

[A. Ancrage sur les réalités de terrain 10](#_Toc104538324)

[B. Collaboration et participation des personnes handicapées 10](#_Toc104538325)

[C. Résultats recherches 11](#_Toc104538326)

[E. Couverture géographique 11](#_Toc104538327)

[F. Dotation attribuée aux projets sélectionnes et durée 12](#_Toc104538328)

[G. Dates concernant l’ensemble du processus de sélection 12](#_Toc104538329)

[H. Précisions complémentaires 12](#_Toc104538330)

# Introduction

La sécurisation des parcours professionnels et la formation professionnelle revêtent une importance toute particulière au regard de la situation de l’emploi des personnes handicapées caractérisée par un taux d’inactivité (57%) et un taux de chômage (19%) presque deux fois plus élevés que ceux de la population dans son ensemble.

Des rapports récents, comme ceux de l’Observatoire de l’emploi et du handicap, ont pointé que les femmes handicapées et les personnes handicapées seniors sont particulièrement fragilisés sur le marché du travail[[2]](#footnote-3);4;[[3]](#footnote-4).

Les femmes handicapées rencontrent de nombreux obstacles et freins dans l’accès, le déroulement de carrière et le maintien en emploi stable et durable. Dans les faits, elles représentent la moitié de la population active (en emploi ou au chômage) en situation de handicap et cette part croit d’année en année. Mais seules 4 femmes reconnues handicapées sur 10 sont toutefois actives (contre près de 7 sur 10 pour les femmes dans la population générale), la majorité des femmes concernées étant en dehors du marché du travail, notamment pour des raisons de santé. Les femmes sont donc susceptibles d’être exposées dans le champ de l’emploi à une double exclusion liée aux stéréo­types de genre et de handicap, et font face à un double pla­fond de verre qui limite leurs choix d’orientation professionnelle, leurs possibilités d’accès ou de retour à l’emploi et leur progression de carrière[[4]](#footnote-5).

Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées pour accéder à l’emploi se révèlent de plus en plus importants au fur et à mesure de l’avancée en âge. Un demandeur d’emploi handicapé sur deux a 50 ans et plus, et 45% des personnes reconnues handicapées en emploi sont âgées de 50 ans et plus[[5]](#footnote-6).. Quand elles sont en emploi, les personnes handicapées se retrouvent, lors des secondes parties de leurs carrières, dans des contextes d’usure professionnelle, de survenance de maladies, d’aggravation des difficultés et d’amoindrissement des capacités d’adaptation, ce qui les fragilise d’autant plus face au marché du travail. Ces personnes doivent par ailleurs faire face à une forme de vieillissement précoce spécifique à certains types de handicap[[6]](#footnote-7). Enfin, l’avancée en âge augmente le risque pour certains emplois à haute pénibilité de créer de nouvelles situations de handicap soulevant ainsi un certain nombre de questions en termes de réinsertions et transitions professionnelles.

Dans le cadre de cet appel à projets 2022 de recherche appliquée, il s’agit donc pour l’Agefiph et la FIRAH de sélectionner et de soutenir des recherches qui apporteront de nouvelles connaissances **permettant aux femmes et/ou seniors (âgées de 45 ans et plus) handicapés, de se maintenir ou d’accéder à l’emploi**. Il s’agira d‘identifier et de développer les conditions qui permettront de mettre en œuvre des parcours professionnels qui, comme pour l’ensemble des actifs, reconnaissent les compétences acquises tout au long des carrières et les capacités à les développer.

# 1 - Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation…). Elle a pour but d’apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées[[7]](#footnote-8) et leurs familles.** Cette recherche doit être le fruit **d’une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

****De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l’objet d’une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels…). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s’appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d’application adaptés aux publics visés.

|  |  |
| --- | --- |
| **Les acteurs de terrain** peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international. | **Les supports d’application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d’application pourront prendre la forme : d’outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels…  Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d’application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html) |

# 2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets

Ces 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d’intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 4 à 8, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d’intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

**Critère 1 : L’objectif général du projet**

L’objectif général du projet de recherche, devra s’inscrire dans une dynamique d’accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées[[8]](#footnote-9) :

* **Le respect de la dignité intrinsèque, de l’autonomie individuelle** y **compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l’indépendance des personnes,
* **La non-discrimination,**
* **La participation et l’intégration pleines et effectives à la société,**
* **Le respect de la différence** et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité,
* **L’égalité des chances,**
* **L’accessibilité,**
* **L’égalité entre les hommes et les femmes,**
* **Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l’analyse des projets de recherche.

**Critère 2 : L’originalité du projet et son caractère innovant**

Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.

La prise en compte des nouvelles approches, de l’évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s’avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements.

L’innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l’autodétermination des personnes concernées.

L’émergence de l’innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteurs du changement.

**Critère 3 : Présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus.[[9]](#footnote-10)

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l’évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l’objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet **le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé**.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

**Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L’hypothèse ou la question de recherche[[10]](#footnote-11) du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l’analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

**Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports)**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d’être transférée autant qualitativement que quantitativement[[11]](#footnote-12).

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d’évaluation portera une grande attention à la réalisation d’autres supports d’application[[12]](#footnote-13) issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain**. Ces supports d’application pourront prendre plusieurs formes[[13]](#footnote-14) : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d’application devront être en **libre accès**, sur internet, afin d’être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d’application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

**Critère 6 : Le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L’adéquation sera recherchée entre les points suivants :

* Le réalisme du projet en termes de moyens (humains, logistiques, matériels), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
* Le profil et le temps affecté au projet de l’ensemble des ressources humaines,
* La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d’application.

# 3. Les spécificités de cet appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif d’identifier et de financer des projets de recherche appliquée concernant **l’emploi des femmes et/ou séniors handicapés**, dans le respect des 6 critères décrits ci-dessus.

**A titre d’exemple**, les projets proposés pourront porter sur un ou certains des questionnements suivants prenant en compte les situations particulières des femmes et/ou des seniors handicapés :

* **SECURISER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES**
* Comment identifier les freins et/ou éléments facilitants pour l’accès à un premier emploi ? Comment identifier les facteurs à la grande précarité dès la sortie du système scolaire ? Quelles actions opérationnelles mettre en œuvre ?
* Comment identifier les freins et/ou les éléments facilitants pour permettre les évolutions de carrière ? Quelles actions opérationnelles mettre en œuvre ?
* Comment identifier les facteurs et les interactions conduisant à une fragmentation du parcours professionnel doublée d’une précarisation croissante ? Quelles sont les actions opérationnelles à mettre en œuvre pour consolider ces parcours ?
* Comment identifier les facteurs et les interactions rendant incertaine la seconde partie de carrière dans des contextes d’usure professionnelle ? Quelles actions opérationnelles mettre en œuvre pour consolider ces parcours de seconde partie de carrière ou sécuriser une fin de carrière progressive, voire une cessation d’activité anticipée (retraite) ?
* Comment identifier les facteurs et les interactions participant à une désinsertion professionnelle progressive aboutissant à la rupture professionnelle, du fait d’une interaction entre maladie/spécificité fonctionnelle et situation de travail insuffisamment accompagnée ou compensée ? Quelles actions opérationnelles mettre en œuvre pour prévenir la désinsertion professionnelle ?
* **DEVELOPPER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES**
* Comment permettre d’accéder à l’apprentissage des savoirs fondamentaux qui n’ont pas pu être acquis lors de l’éducation primaire et secondaire ?
* Comment faire émerger les potentiels propres à chacun ? Comment faire découvrir le champ des possibles en particulier par l’immersion en entreprise (l’alternance et la formation en situation de travail[[14]](#footnote-15)) mais aussi par l’exploration, l’immersion virtuelle, et en éprouvant le réalisme des parcours à l’aune de l’expérience personnelle, si besoin accompagnée ?
* Lors de la deuxième phase de carrière, comment soutenir et faire fructifier les potentiels propres à chacun ?
* Comment développer des compétences pour de nouvelles qualifications ? Qu’il s’agisse d’une reconversion professionnelle, d’une évolution professionnelle, de transfert des compétences en particulier par l’immersion en entreprise (l’alternance et la formation en situation de travail) ?
* Quels sont les obstacles aux parcours de formation, leurs interactions et les moyens de les lever ? Que ces obstacles découlent de la situation de vie (social, familial, santé), de la situation du territoire (socio-économie, offre locale de formation…), du parcours professionnel (emploi, perte d’emploi) et des situations charnières (reconversion, deuxième partie de carrière, …).
* Quelles méthodes et modalités pédagogiques, associant l’entreprise (riche de ses situations de travail et de ses relations sociales) et les acteurs de la formation, identifier pour permettre de développer l’emploi des personnes handicapées ?
* Comment et en quoi les établissements et services de réadaptation professionnelle (ESPR) et les établissement et services d’orientation professionnelle (ESPO)[[15]](#footnote-16) ;[[16]](#footnote-17) peuvent apporter leurs compétences en matière de formation professionnelle des personnes handicapées aux organismes de formation « tout public » ?
* Comment permettre la mobilisation et la remobilisation des compétences pendant et après une période de transition, de chômage, d’inactivité ? Il s’agit notamment ici de développer des contenus pour donner une nouvelle dynamique à ces parcours professionnels après un éloignement de l’emploi.
* **FAVORISER LES ENVIRONNEMENTS INCLUSIFS**
* Comment identifier les freins et/ou éléments facilitants propres aux valeurs et à la culture d’entreprise pour l’accès à l’emploi et les évolutions de carrière ?
* Quelles sont les caractéristiques de l’organisation du travail dans l’entreprise engendrant des obstacles à l’emploi et les évolutions de carrière des femmes et/ou seniors handicapés ?
* Quelles actions opérationnelles mettre en œuvre pour une meilleure inclusion des femmes et/ou seniors handicapés au sein des entreprises ? (Organisation du travail, adaptation des locaux, sensibilisation contre les stéréotypes, etc.)

Le recours aux nouvelles technologies pourra être transversal sur ces différents axes si celui-ci apporte des solutions pour servir le développement des compétences.

Les projets candidats dans ce cadre ouvert défini par les axes ci-dessus pourront cibler leur recherche sur différentes sous-populations et situations en fonction de leurs objectifs.

# 4 – Informations complémentaires

## A. Ancrage sur les réalités de terrain

Une attention particulière sera portée à des recherches qui permettront de recenser et d’évaluer les dispositifs existants (provenant de contextes divers : entreprises, associations, services publics, pays…) pour ne pas se centrer sur une seule expérience mais de croiser les savoirs d’expériences multiples et divers, repérer leurs forces et faiblesses, détecter les pistes d’amélioration et suggérer des pratiques nouvelles et innovantes. Ce matériel permettra alors d’exposer les acquis de ces expériences et de proposer des dispositifs d’intervention pouvant être essaimés. Il s’agira donc d’explorer le champ des possibles pour améliorer les parcours.

Une attention particulière sera également portée à des recherches qui prendront en compte ou porteront sur les spécificités de territoire.

## B. Collaboration et participation des personnes handicapées

L’aspect partenarial des projets de recherche sera étudié avec attention en prenant en compte un équilibre entre une ou des équipes de recherche labélisée(s) assurant la responsabilité scientifique des travaux et des organisations intervenant dans le domaine du handicap, de la formation, du maintien dans l’emploi, de la santé au travail, des employeurs et des acteurs de l’entreprises.

Une attention particulière sera aussi portée aux rôles dans les différentes phases de la recherche des personnes handicapées, de leurs entourages et des organisations qui les représentent.

## C. Résultats recherches

Ces recherches déboucheront sur la réalisation de supports d’application (voir critère 5 du présent document) pouvant par exemple être des recommandations et/ou d’outils opérationnels et de formation, adaptés aux personnes handicapées et leurs entourages, aux aidants, aux professionnels ainsi qu’aux décideurs politiques investis ou souhaitant s’investir dans des démarches inclusives.

Les résultats des recherches feront l’objet de publications scientifiques. Ils seront aussi rendus accessibles à tout public et diffusés au plus grand nombre, en accès libre, en utilisant les nouvelles technologies de l’information et de la communication et des démarches pédagogiques adaptées aux différents types d’acteurs de terrain.

D. Public concerné

Ce public est constitué par les femmes et/ou séniors handicapés au sens large du terme quel que soit :

* Leur type de déficience (physique, sensoriel, intellectuel, psychique, cognitive).
* Leur genre (uniquement pour les seniors handicapés).
* La raison de leurs limitations de capacités.
* Leur statut administratif (concernant la reconnaissance de travailleur handicapé ou non), et professionnel (salarié ou indépendant, inactif demandeur d’emploi ou non…).

## E. Couverture géographique

Le porteur de projet principal doit être une entité française. Ce sera une équipe de recherche ou un organisme impliqué dans le domaine du handicap. Tout autre type d’organisation quel que soit son statut peut être impliqué comme partenaire.

Le porteur de projet pourra, s’il le souhaite, s’associer à tous types d’organisations situées dans un autre pays pour répondre à cet appel à projets. Cette implication d’entités internationales sera de nature à favoriser la coopération internationale. Elle devra cependant garantir qu’une partie des terrains de recherche soit en France et ainsi avoir l’ensemble des livrables finaux disponibles en langue française pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d’acteurs francophones.

Les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant différents pays, dont la France seront appréciées.

## F. Dotation attribuée aux projets sélectionnes et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de 100 000 euros maximum par projet. Les projets ayant réuni l’ensemble du financement nécessaire seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de 2 ans maximum.

## G. Dates concernant l’ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l’appel à projets : 01 juin 2022.

Clôture de la réception des **dossiers complets : 12 septembre 2022**, inclus, à minuit (Heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 19 décembre 2022.

## H. Précisions complémentaires

La sélection à cet appel se fait par dossier complet, via le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site de la Fondation ([www.firah.org](http://www.firah.org/)) dans l’onglet Appel à Projets.

A la suite de la sélection par dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

* Signature d’une convention entre l’organisme du porteur de projet et la Fondation ;
* A mi-parcours de la recherche : rédaction d’un rapport intermédiaire narratif et financier et **réalisation d’un dossier documentaire** (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
* Aux termes de la recherche : rédaction d’un rapport final narratif et financier et réalisation des **supports d’application**[[17]](#footnote-18) ;
* Elaboration d’une stratégie de communication commune pour diffuser les résultats de la recherche (une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d’application sera créé sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l’ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés dans le dossier complet et la convention.

Pour accéder à d’autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet Appel à Projets, nous vous invitons à consulter les lauréats de appels à projets <https://www.firah.org/fr/projets-laureats.html>

Enfin, le Centre Ressources regroupe dans sa Base documentaire <https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html> des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d’information dans l’élaboration de votre de projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils <https://www.firah.org/fr/outils.html>.

1. Ce terme de séniors est dans ce document utilisé pour parler des adultes de plus de 45 ans. Pour cette même population le terme de travailleur handicapé expérimenté a aussi été proposé par les députés dans le rapport de la mission d’information

   <https://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffSoc/rapports/Rapport_MI_emploi_travailleurs_experimentes_sans_CR.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
2. *Emploi et chômage des personnes handicapées*. Observatoire de l’emploi et du handicap. Novembre 2020. [↑](#footnote-ref-3)
3. *L’emploi des femmes en situation de handicap. Analyse exploratoire sur les discriminations multiples*. Rapport du Défenseur des droits. Novembre 2016. [↑](#footnote-ref-4)
4. *Femmes, Emploi et handicap. Etat des lieux et perspectives*. Observatoire de l’emploi et du handicap. Mars 2022. [↑](#footnote-ref-5)
5. Données Pôle emploi fin juin 2021 et données emploi-Insee 2020 [↑](#footnote-ref-6)
6. *Le vieillissement des personnes en situation de handicap. Expériences inédites et plurielles.* Muriel Delporte et Aline Chamahian. Géronotologie et sociétés, 2019, vol.41 / n° 159. [↑](#footnote-ref-7)
7. Nous avons choisi d’utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). [↑](#footnote-ref-8)
8. Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html> [↑](#footnote-ref-9)
9. Retrouver la méthodologie pour une recherche participative

   <https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html> [↑](#footnote-ref-10)
10. C’est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d’étude et de population à l’étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s’agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d’envisager l’impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté de Exercer\_89:Exercer\_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89 [↑](#footnote-ref-11)
11. Retrouver la méthodologie pour une recherche participative

    <https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html> [↑](#footnote-ref-12)
12. Retrouver une information complète sur les supports d’application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : [https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.htm](https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html)l [↑](#footnote-ref-13)
13. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d’être conseillés lors de l’élaboration et de la diffusion des supports d’application. Ces conseils seront notamment d’une grande aide quant à l’accessibilité des informations contenues dans ces supports. [↑](#footnote-ref-14)
14. Le terme « formation en situation de travail » se réfère à la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 qui reconnaît la possibilité de se former en situation de travail (Art L.6313-1 1°). Un décret d’application ([Art. D. 6313-3-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000038022325&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20190101)) précise les étapes d’une action de formation en situation de travail. [↑](#footnote-ref-15)
15. Le décret en date du 2 octobre 2020 redéfinit les missions de ces établissements médico-sociaux. [↑](#footnote-ref-16)
16. Les ESPR et les ESPO sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes handicapées, les accompagnent dans leur orientation et dispensent des formations qualifiantes après le cas échéant, une formation préparatoire. [↑](#footnote-ref-17)
17. [https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html](https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html" \o "Lien vers la page dédiée au guide méthodologique sur le site de la Firah, nouvelle fenêtre) [↑](#footnote-ref-18)